



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 9 438 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le trappage est autorisé sur une grande partie du territoire québécois, y compris à proximité des secteurs résidentiels ruraux et voies publiques;

CONSIDÉRANT QU'aucune distance minimale n'est actuellement exigée entre un piège léthal et une résidence, un sentier, une route, un terrain privé ou tout lieu où circulent des citoyens, incluant des enfants;

CONSIDÉRANT QUE cette absence de balises réglementaires a entraîné des incidents au Québec, notamment la capture mortelle d'animaux de compagnie;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens des zones rurales doivent pouvoir vivre dans un environnement sécuritaire, exempt de risques évitables;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ne sont pas informés de la présence de pièges, créant ainsi un danger invisible;

CONSIDÉRANT QUE l'État québécois a le devoir d'encadrer les pratiques comportant des risques afin d'assurer la sécurité de la population;

CONSIDÉRANT QUE certaines pratiques négligentes nuisent à la crédibilité et à l'image des trappeurs responsables.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec :

- d'adopter une réglementation provinciale imposant une distance minimale obligatoire entre les pièges et les résidences, chemins publics, sentiers et terrains privés;
- de rendre obligatoire l'affichage d'une signalisation visible dans les secteurs de trappage actifs, en plus d'identifier chaque piège par un numéro de permis;
- de reconnaître aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements encadrant le trappage et le piégeage sur leur territoire afin d'assurer la sécurité publique, en tenant compte des réalités locales.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Maïté Blanchette Vézina
Députée de Rimouski

23 mars 2026

Date de signature de l'extrait